

Le Bulletin municipal

21^e ÉDITION
AUTOMNE
2013



Ville de
Rivière-Rouge

Chers Riverougeoises et Riverougeois,

DOSSIER DE L'EAU POTABLE

Nous sommes très conscients que les dernières semaines ont été éprouvantes pour nos citoyens, commerçants et restaurateurs du secteur L'Annonciation. Situation déplorable il va sans dire, mais soyez assuré de notre vigilance et qu'aucun effort ne sera négligé afin de préserver la santé de nos citoyens. Nous vous remercions de votre compréhension et de votre patience!



Internet au www.marathondelarouge.ca pour plus d'informations. La veille du marathon, le 12 octobre à compter de 17h30 au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge, venez assister à un souper conférence en compagnie de Mme Jacqueline Gareau, olympienne et gagnante du marathon!

Allez, à vos marques, prêts, partez!

PARC RÉGIONAL KIAMIKA

Au terme de plus de 10 ans d'effort au sein de la Société de développement du réservoir Kiamika, le 18 juin dernier, le Parc régional Kiamika était sous les feux de la rampe lors de son inauguration. Journée historique accentuée par des invités de marque! La création du Parc était une étape importante afin de poursuivre nos projets de développement et de création d'emplois. À ce jour, six emplois ont été créés et ce n'est qu'un début!

RÉSIDENCE DES PERSONNES ÂGÉES

À la table du comité d'étude, le projet de résidence pour personnes âgées à Rivière-Rouge est un dossier très actif. Nous tenons à remercier les citoyens qui se sont impliqués dans ce dossier, Mmes Justine Lacoste et Rachel Bégin. Surveillez notre site Internet pour connaître tous les membres de ce Comité.

BON VOISIN – BON Oeil

Soulignons la généreuse implication de citoyens de la communauté qui se sont portés volontaires pour ce programme afin de faire échec au vol, à la criminalité et à la délinquance, vous êtes la clé du succès! Améliorer la qualité de vie dans le secteur Sainte-Véronique est notre objectif premier et il faut agir ensemble!

ÉCOLE DU MÉANDRE

La Ville de Rivière-Rouge est très fière d'avoir été un des partenaires majeurs dans la réalisation de leur cour d'école. Fièvre chandelle à toute l'équipe du Service des travaux publics et à son directeur, M. Michel Robidoux.

AFFICHAGE

Nous sommes toujours en pourparlers avec le ministère des Transports concernant l'installation de panneaux de signalisation aux abords de la voie de contournement. Nous suivons ce dossier de près, en collaboration avec la municipalité de Labelle.

...suite à la page 2

ÉLECTIONS
MUNICIPALES
3 novembre 2013
PAGE 2

CALENDRIER
DES ÉVÈNEMENTS
SECTION SPÉCIALE
AU CENTRE DU BULLETIN

- Peinture dans la rue!
- Spectacle d'Albert Millaire!
- Marathon Desjardins de la Rouge!

Les journées de la culture

LES
JOURNÉES DE
LA CULTURE
Les 27, 28 et 29
septembre

CONCOURS
DE PHOTOS
Fin du concours
le 8 novembre
PAGE 3

AQUEDUC BELLEVUE

D'une durée de plus ou moins 4 semaines, c'est dans la semaine du 16 ou du 23 septembre que débiteront les travaux dans le secteur Marchand. Cette portion du secteur Marchand s'en trouvera ainsi revitalisée par le remplacement du réseau, l'ajout de 3 bornes-fontaines et le pavage de la montée Bellevue, de la rue Charette et d'une partie de la rue Landry.

EN CONCLUSION

Avec la rentrée scolaire, soyez prudents sur les routes, surtout dans les zones scolaires ! Protégeons nos enfants !

La période électorale arrive à grands pas, on ne dira jamais assez l'importance d'exercer votre droit et privilège d'aller voter.

Je ne peux passer sous silence le départ de deux collègues qui ont contribué au développement de la municipalité, messieurs Normand Girouard et Normand Gravel. De par sa contribution,

M. Normand Girouard a particulièrement œuvré durant 29 années à l'expansion et à l'optimisation des services techniques, de voirie et des relations de travail. Son implication est sans conteste exemplaire et son esprit d'équipe est indéniable.

De son côté, M. Normand Gravel s'est fait remarquer pour ses actions, autant dans le domaine du service incendie que du côté de l'urbanisme et de l'environnement. Marque de commerce depuis 26 ans, M. Gravel, est reconnu pour ses idées novatrices et son sens inné à apporter des solutions concrètes. On dit souvent que derrière chaque grand homme se trouve une femme... Merci à Francine et Colette ! Je suis très fière du travail et des réalisations de notre équipe. Mission accomplie !

Au nom du conseil municipal et de tous les employés, nous vous souhaitons une saison automnale haute en couleur !

Déborah BÉLANGER • *Mairesse*



MAIRESSE
MME DÉBORAH BÉLANGER



CONSEILLER SIÈGE # 1
YVES SIGOUIN



CONSEILLER SIÈGE # 2
NORMAND GRAVEL



CONSEILLER SIÈGE # 3
DENIS LACASSE



CONSEILLER SIÈGE # 4
DIANE GARGANTINI



CONSEILLER SIÈGE # 5
NORMAND GIROUARD



CONSEILLER SIÈGE # 6
ANDRÉ TREMBLAY

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2013

Le 3 novembre 2013 aura lieu l'élection générale municipale. Ainsi, le poste de maire et des six (6) conseillers seront mis en candidature. Le vote par anticipation aura lieu le dimanche 27 octobre 2013 de midi à 20 h. Le jour du scrutin, le dimanche 3 novembre 2013, les bureaux de vote seront ouverts de 10 h à 20 h.

La période électorale débute le 20 septembre 2013 et, afin de suivre les étapes du processus électoral, des avis publics ainsi que de l'information pertinente seront bientôt publiés sur le site Internet de la Ville à la section « Élection ». De plus, des avis publics seront publiés dans le journal local en temps opportun.

La présidente d'élection, *Lucie Bourque, greffière*

CALENDRIER DES SÉANCES 2013

CONSEIL DE LA VILLE

OCTOBRE	mardi le 1 ^{er} octobre 2013 à 19 h 30
NOVEMBRE	lundi le 18 novembre 2013
DÉCEMBRE	lundi le 2 décembre 2013

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

NOVEMBRE	lundi le 18 novembre 2013 à 19 h 30
DÉCEMBRE	lundi le 2 décembre 2013 à 19 h 30

CALENDRIER MUNICIPAL 2014

CONCOURS DE PHOTOS

La Ville de Rivière-Rouge veut éditer en 2014, une 3^e édition de son calendrier municipal. Pour illustrer les 12 mois de l'année, le Service des loisirs et de la culture vous invite à lui envoyer vos photos.

Pour participer, les règles sont simples. La photo doit avoir été prise sur le territoire de Rivière-Rouge et être libre de droit. Il faut aussi, une courte description de la photo (lieu, contexte, date) et une note explicative sur le mois qui selon vous est le mieux adapté pour votre photo. Aucune thématique, alors on peut recevoir des photos ; de paysage, de votre famille, de vos chiens, scène cocasse, etc.

Pour inscription et information : Service des loisirs et de la culture
819 275.2929 poste 221 ou par Internet à loisirs@riviere-rouge.ca
La date limite pour recevoir vos photos est le 8 novembre 2013.



Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge et consommation d'alcool

Notez que toute consommation d'alcool au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge doit être autorisée par M. Nicolas Bégin, concessionnaire du bar et du restaurant de l'établissement et détenteur du permis d'alcool. Il est strictement interdit d'apporter ses propres consommations et lors d'événements se déroulant dans les salles communautaires, il est de la responsabilité du locataire de communiquer avec M. Bégin pour obtenir le service de bar. On peut joindre M. Nicolas Bégin au 819 275.2929 poste 723.

TRAVAUX ROUTIERS EFFECTUÉS

DES TRAVAUX MAJEURS DE FOSSÉS ET DE CHARGEMENT DE CHEMINS ONT ÉTÉ FAITS SUR LES CHEMINS SUIVANTS :

- montée Lalonde
- chemin du Lac-Kiamika
- chemin du Lac-Marsan Est
- chemin du Lac-Marsan Ouest

LES LIGNES DE CHAUSSÉE SIMPLES (LIGNES JAUNES)

ont été retouchées sur 48 km dans le secteur Marchand.

UN NOUVEAU TROTTOIR a été prolongé pour la sécurité des étudiants à l'école du Méandre avec l'aménagement d'un débarcadère sécuritaire sur le chemin de la Rivière Sud.

UNE INTERVENTION MAJEURE A ÉTÉ FAITE POUR LA RÉPARATION DE NIDS DE POULES SUR LES CHEMINS SUIVANTS :

- Lac-Paquet Est
- Lac-aux-Bois-Francis Est
- Lac-Jaune
- Lac-aux-Bois-Francis Ouest

Troisième échéance de taxes

Le troisième versement de vos taxes municipales était échu le 1^{er} juillet 2013 ? Évitez des intérêts et des pénalités en l'acquittant le plus tôt possible.

LA DERNIÈRE ÉCHÉANCE EST LE 1^{er} OCTOBRE 2013.

Si vous rencontrez des problèmes, vous pouvez communiquer avec la trésorière, Mme Nicole Bouffard en composant le **819.275.2929** poste 237.

Voici également une solution qui pourrait vous intéresser, le service **Tax-O-Matic** est indépendant de la Ville et très sécuritaire.

Vous pouvez adhérer au **Tax-O-Matic** qui vous permet de payer vos taxes municipales ou scolaires par versement (12, 26 ou 52 par année) ou par paiements préautorisés aux dates de versement. Pour plus d'informations, consultez le site www.taxomatic.com.

Pour de minimes frais de traitement, **Perceptech** s'occupera de vos taxes. Des formulaires d'autorisation sont disponibles aux bureaux de la Ville.



DEMANDE DE DON ET DE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2014

Tous les organismes désirant faire une demande de don ou de subvention pour l'année 2014 doivent le faire avant le 30 septembre 2013. La demande doit être déposée par courriel à loisirs@riviere-rouge.ca ou au Service des loisirs et de la culture au 25, rue L'Annonciation Sud à Rivière-Rouge.



Le Service d'urbanisme et d'environnement est responsable d'informer et d'appliquer les lois et règlements applicables.

Il joue un rôle essentiel en planification, en aménagement et en développement du territoire.

SITUÉ AU 259, RUE L'ANNONCIATION SUD

NOUS SOMMES OUVERT DE

8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Pour information : **819 275.3202**

Courriel : urbanisme@riviere-rouge.ca

Réorganisation du Service d'urbanisme et d'environnement PRÉSENTATION DU PERSONNEL



Mme Carine Lachapelle

DIRECTRICE - poste 422

Planification, organisation et gestion du Service • Gestionnaire de projets
• Personne-ressource des différents comités de travail et des modifications réglementaires • Responsable des événements du Service

Mme Karine Alarie

SUPERVISEURE AU TRAITEMENT

DES PERMIS ET CERTIFICATS - poste 424

Planification, organisation et mobilisation de la division rattachée aux permis et certificats et en assure les différents suivis
• Personne-ressource pour les commerçants



INSPECTEURS EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

M. Jean Séguin - poste 423

M. Yves Séguin - poste 322

M. Jean-Charles Clément - poste 425

Mme Amélie Vaillancourt Lacas

Informations, émissions et inspections des permis et certificats • Voir au respect des divers règlements applicables

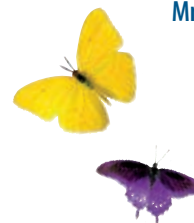
AGENTE AUX PERMIS ET CERTIFICATS

Mme Diane L'Heureux - poste 421

Accueil • Information et aide pour la demande ou la transmission d'un permis ou certificat et autres demandes

SOUTIEN ADMINISTRATIF

Mme Josée Paulin - poste 426



urbanisme

Modifications réglementaires

► 2013 ◀

Nous venons de procéder à une modification réglementaire.

Certains éléments changent.

Renseignez-vous auprès de votre Service ou via notre site Internet.

Enseignes et PIIA

Vous désirez rénover votre façade de bâtiment ou modifier et installer une nouvelle enseigne ?

Dans certaines parties du territoire, un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) est applicable.

Tout PIIA requiert ou nécessite une évaluation avant la demande de permis ou de certificat. **Les recommandations du CCUE et la décision du conseil sont nécessaires** avant l'émission du permis ou du certificat.

Abris temporaires

Les abris temporaires (abris de type Tempo pour ; auto, VTT, moto, entrée, etc.) sont autorisés sur le territoire de la Ville du 1^{er} octobre au 1^{er} mai de chaque année inclusivement. En dehors de cette période, nous vous rappelons qu'il vous faut démanteler complètement les abris d'auto temporaires, toile et structure incluses.

CCUE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT

Le Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement se rencontre, généralement, tous les premiers mercredis de chaque mois. Pour toute demande de dérogation mineure ou de PIIA, veuillez déposer l'ensemble des documents requis deux (2) semaines avant la rencontre afin que nous puissions en faire l'analyse et préparer le tout pour les membres présents.



TRAVAUX NÉCESSITANT UNE DEMANDE DE PERMIS OU DE CERTIFICAT

- Construction d'un bâtiment principal
- Agrandissement
- Construction d'un bâtiment accessoire
- Installation septique
- Installation d'un captage d'eau
- Rénovation, réparation d'une construction
- Déplacement d'une construction
- Démolition
- Remblai, déblai
- Installation, modification, réparation ou déplacement d'une enseigne
- Installation d'un kiosque de fruits et légumes ou d'un chapiteau
- Marina
- Piscine et spa
- Mur de soutènement
- Abattage d'arbres
- Tous travaux et ouvrages sur la rive ou sur le littoral
- Changement d'usage
- Carrière, sablière, gravière
- Chenil
- Vente de produits extérieurs

À noter qu'aucun permis ou certificat d'autorisation n'est requis lors de la réalisation de menus travaux d'entretien tels que :

- X le remplacement ou la réparation du revêtement des murs intérieurs ou de la toiture pourvu que les matériaux utilisés soient identiques, de nature équivalente ou supérieure, qu'il n'y ait pas de modification de la structure et des matériaux d'isolation sauf si un plan d'implantation et d'intégration architecturale est applicable aux travaux projetés;
- X le remplacement d'une vitre, d'une baie vitrée ou d'une fenêtre si elle demeure de la même dimension que celle existante;
- X la réparation ou le remplacement des éléments endommagés ou détériorés d'un balcon, d'une galerie, d'un patio ou autres constructions de même type, pourvu qu'ils ne soient pas agrandis ou modifiés (main courante, marches, planchers, etc.);
- X la réparation ou la construction d'étagères et d'armoires sauf dans le cas d'une rénovation complète de la cuisine;

Tous nos règlements et formulaires sont disponibles sur notre site Internet

[www.riviere-rouge.ca/Services municipaux / Urbanisme et environnement](http://www.riviere-rouge.ca/Services_municipaux/Urbanisme_et_environment)

environnement

ABATTAGE D'ARBRES

(CENTRE-VILLE, NOYAU VILLAGEOIS ET SUR TOUT LE TERRITOIRE)



Que vous soyez au centre-ville, dans le noyau villageois, sur le bord de l'eau ou en forêt, nous vous informons que tout abattage d'arbres nécessite une demande de certificat. C'est obligatoire et c'est gratuit !

Des normes sont applicables et dans certains cas, les demandes sont refusées.

PLAN VERT



Les citoyens peuvent tester leur « éco-responsabilité » en répondant au test « **Suis-je un éco-citoyen ?** »

Les commerçants peuvent s'engager, par écrit, à réduire leur consommation d'électricité et d'eau en modifiant leur comportement et leur matériel.

VOIR LE SITE INTERNET DE LA VILLE

Le Plan Vert doit continuellement être amélioré : les actions réalisées doivent être remplacées par des actions à réaliser, actions permettant d'aller plus loin. Écrivez-nous à planvert@riviere-rouge.ca pour tout commentaire et suggestions. Informez-vous auprès du Service d'urbanisme et de l'environnement pour obtenir votre porte-clé en bois naturel !

AIDE-FINANCIÈRE PROJETS ENVIRONNEMENT 2013

💰 Subvention pour récupérateur d'eau de pluie

Remboursement de 40,00 \$ pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie en relation avec votre propriété de la Ville. L'achat doit se faire dans un commerce de Rivière-Rouge. Le remboursement se fera dans la dernière semaine de juin ou la dernière semaine de novembre, sur présentation de la facture.

💰 Subvention pour toilette à faible débit

Remboursement de 40,00 \$ pour l'achat et l'installation d'une toilette à faible débit (4 litres ou 4 et 6 litres) en relation avec votre propriété de la Ville. L'achat doit se faire dans un commerce de Rivière-Rouge. Le remboursement se fera dans la dernière semaine de juin ou la dernière semaine de novembre, sur présentation de la facture.



💰 Installation septique

Une aide financière de 500,00 \$ est offerte à tout propriétaire qui procédera au remplacement de son ancien système sanitaire par une installation septique conforme au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des résidences isolées* en vigueur et le tout en conformité au règlement numéro 176 de la Ville.

💰 Remplacement ou réalisation d'une nouvelle enseigne commerciale

Remboursement potentiel de 500,00 \$ pour le remplacement ou la réalisation d'une nouvelle enseigne commerciale réalisée à partir de matières naturelles comme le bois, ou de matières recyclées, réutilisées et/ou économisant l'énergie. Le tout devra être conforme au règlement s'y rattachant ainsi qu'aux règlements d'urbanisme.

■ INSTALLATIONS SEPTIQUES ■

N'oubliez pas de **faire parvenir vos reçus de vidange de fosse septique**, tel qu'exigé par le *Règlement numéro 117 relatif au Contrôle de fréquence de vidange des fosses septiques* sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge et ce, au Service d'urbanisme de la Ville situé au 259, rue L'Annonciation Sud et au 2169, boulevard Fernand-Lafontaine à Rivière-Rouge. Nous vous rappelons que la fréquence prévue par la Loi est d'une fois aux deux (2) ans pour les résidences permanentes et d'une fois aux quatre (4) ans pour les résidences secondaires. **Des avis seront envoyés à cet effet.**



Le Service d'urbanisme et d'environnement travaille actuellement à des vérifications des dossiers d'installations septiques des propriétés de son territoire.



Nous travaillons à l'élaboration d'un règlement afin d'améliorer la protection de nos lacs et cours d'eau. Ce règlement devrait être finalisé pour 2014.

ZONES TAMPONS

(ROUTE PRINCIPALE ET ROUTES COLLECTRICES)

Des normes sont applicables afin de préserver une zone tampon (boisé) le long de la route 117 et des diverses routes collectrices (chemin de La Macaza, route de L'Ascension, chemin du Lac-McCaskill, etc.).

Renseignez-vous auprès de votre Service d'urbanisme et d'environnement.



RÉDUIRE SES DÉCHETS !

IL EST IMPORTANT QUE CHACUN FASSE SA PART ! COMMENT ?

Recyclez : papier, carton, plastique, verre et métal dans les bacs verts en vue de la collecte à domicile.

Réutilisez les matières.

Compostez vos restants de table et résidus verts.

Rapportez vos matériaux de construction au dépôt de matériaux secs (DMS) de Rivière-Rouge à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) (matelas, sommiers, appareils électroniques et informatiques).

Rapportez vos résidus de déchets dangereux (RDD) (restes de peinture, huiles, etc.) au garage municipal (1500, chemin du Rapide ou 871, rue Brisebois). Vous renseignez au **819 275.2929** poste 821 ou **819 275.2474** pour connaître les heures d'ouverture.



Déposez vos piles domestiques (jetables ou rechargeables de moins de 10 X 20 cm), vos vieux cellulaires et cartouches d'encre dans l'un des bureaux municipaux de la Ville.

UN GESTE POUR L'AVENIR DE NOS ENFANTS !



CET AUTOMNE, REDONNONS UNE SECONDE VIE À NOS FEUILLES MORTES !

APRÈS NOUS AVOIR ÉMERVEILLÉS DE LEURS COULEURS FLAMBOYANTES, LES ARBRES NOUS LIVRENT LEUR LOT DE FEUILLES MORTES QUE NOUS NOUS EMPRESSONS DE RAMASSER. POURQUOI LES ENVOYER POURRIR AU DÉPOTOIR DANS DES SACS DE PLASTIQUE ? VOICI QUELQUES SOLUTIONS SIMPLES ET PLUS ÉCOLOGIQUES.

Dans la forêt, laissez-les au sol. Elles s'y décomposent en un humus riche qui nourrit les arbres. Au jardin, elles sont une richesse tombée du ciel pour vos plates-bandes. Faites-en du paillis en les déchiquetant à l'aide de votre tondeuse. Ou bien, amassez-les sous forme de tas dans un coin du terrain pour les laisser se décomposer. Il en résultera un riche compost après quelques années. Ne vous laissez pas impressionner par la dimension imposante du tas, il sera diminué par dix dès le printemps prochain. On peut même s'en faire une réserve à côté de la boîte à compost.

En effet, votre composteur demande qu'on lui ajoute deux parties de matière brune (feuilles, paille) pour chaque partie de matière verte (déchets de table végétaux), afin d'obtenir une décomposition optimale et sans odeur.

Il vous reste encore des feuilles ? Répandez les surplus dans la forêt, où elles feront le bonheur des arbres.



SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

TRAVAUX PUBLICS

voirie@riviere-rouge.ca

MICHEL ROBIDOUX - directeur
819.275.2929 (poste 222)
michel.robidoux@riviere-rouge.ca

ANNY CLOUTIER - adjointe administrative
819.275.2929 (poste 221)

SECTEUR L'ANNONCIATION
ANDRÉ BRISEBOIS
chef d'équipe

Téléphone d'urgence
819.278.5200

SECTEUR MARCHAND
NORMAND LEVAC
chef d'équipe

Téléphone d'urgence
819.278.5211

SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE
JEAN-MARC VALIQUETTE
chef d'équipe

Téléphone d'urgence
819.278.5435

DÉPÔT DE BRANCHES

Les personnes intéressées peuvent aller porter leurs branches 2 fois par année dans les garages municipaux soit, durant les deux semaines où il y a cueillette de volumineux. Donc, cet automne, vous pourrez aller porter vos branches durant la semaine du 15 septembre durant les heures d'ouverture, soit entre 7 h et 15 h 30.

GARAGE - SECTEUR L'ANNONCIATION situé au 1500, chemin du Rapide

GARAGE - SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE situé au 967, rue Brisebois

Seules les branches mesurant un maximum de 4" de diamètre seront acceptées.



MATIÈRES RÉSIDUELLES

Pour connaître les endroits où vous pouvez disposer de vos matières résiduelles, vous pouvez consulter la section « matières résiduelles » du site de la MRC d'Antoine-Labelle à l'adresse suivante : www.mrc-antoine-labelle.qc.ca/mrc/index

LA VILLE ACCEPTE LES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUIVANTES :

→ **Peintures usagées et contenants de peinture vides en métal**

Dans les garages municipaux

→ **Batteries d'auto et bonbonnes de propane**

Dans les garages municipaux

→ **Piles alcalines rechargeables domestiques**

Hôtel de Ville et bureau municipal

*Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge
Bibliothèques*

→ **Cartouches d'encre et cellulaires**

Tous les bureaux municipaux

*Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge
Bibliothèques*



OPÉRATION DÉNEIGEMENT

Comme par les années passées, nous demandons aux résidents (ou aux entrepreneurs en déneigement) leur collaboration pour ne pas pousser la neige de leur entrée privée sur les chemins publics et de respecter l'interdiction de stationnement dans les rues.

Saviez-vous que le fait de jeter ou de déposer sur le domaine public, de la neige ou de la glace provenant d'un terrain privé est prohibé en vertu du règlement 126 et vous expose à des amendes, que ce soit le fait de :

- ❄ Nuire aux opérations de déneigement
- ❄ Rendre impossible à deux voitures de se croiser sur le chemin
- ❄ Ralentir la circulation des véhicules d'urgence

Nous vous remercions de votre collaboration !

ENTRÉES CHARRETIÈRES

Quiconque désire entreprendre la construction d'une entrée charretière doit obtenir du directeur du Service des travaux publics de la Ville de Rivière-Rouge, un certificat d'autorisation.

service de sécurité incendie sécurité civile

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

L'AVERTISSEUR DE FUMÉE

Il faut au moins un (1) avertisseur de fumée par étage de votre résidence. • Il est très important d'en installer dans les corridors près des chambres. • Il faut vérifier souvent vos avertisseurs de fumée en appuyant sur le bouton d'essai. • Un petit truc efficace : deux fois par année, au changement d'heure, faites une vérification de la pile.

L'AVERTISSEUR DE FUMÉE EST UN GARDIEN RASSURANT QUI POURRAIT VOUS SAUVER LA VIE ET CELLE DE VOTRE FAMILLE.

CHAUFFAGE AU BOIS

Votre foyer ou votre poêle à bois est-il bien installé ?

Votre cheminée est-elle ramonée ?

- Éloignez toutes matières combustibles des appareils de chauffage.
- N'utilisez que du bois de qualité et ne faites brûler que peu de bûches à la fois.
- Installez un détecteur de monoxyde de carbone, car l'avertisseur de fumée ne détecte pas le monoxyde de carbone.

PLAN D'ÉVACUATION

- Avez-vous fait votre plan d'évacuation ?
- Tous les membres de votre famille connaissent-ils bien votre plan d'évacuation en cas d'incendie ?
- Toutes vos sorties de secours sont-elles entièrement libres ?

VOS POMPIERS ONT À CŒUR VOTRE SÉCURITÉ ET VOTRE BIEN-ÊTRE ET DOIVENT COMPTER SUR LA COLLABORATION DE CHACUN D'ENTRE VOUS POUR RENDRE VOTRE LIEU DE RÉSIDENCE SÉCURITAIRE.

SÉCURITÉ CIVILE

Force nous est de constater que personne n'est à l'abri des intempéries ou de circonstances exceptionnelles nous plongeant en situation d'urgence ; pensons aux orages et vents violents qui provoquent des pannes électriques pouvant durer plusieurs jours, aux inondations et bien sûr aux incendies et matières dangereuses. Le ministère de la Sécurité publique vous suggère d'avoir en tout temps à la maison les articles suivants vous permettant de subsister pendant au moins trois (3) jours :

Eau potable – nourriture non périssable – ouvre-boîte manuel – radio à piles (piles de rechange) – lampe de poche – chandelles – briquet ou allumettes – trousse de premiers soins.



Programme

« *Bon voisin, bon œil* »

CAPITAINE
DANNY RAIL



Le 19 juin dernier le programme « *Bon voisin bon œil* » fut officiellement débuté dans le secteur Sainte-Véronique, la municipalité, les citoyens ainsi que la Sûreté du Québec sont tous partenaires dans cette aventure.

Le programme vise à prévenir la commission des crimes contre la propriété ainsi qu'à soutenir les policiers dans leurs enquêtes, permettant ainsi de traduire davantage d'individus devant les tribunaux.

Voici quelques conseils de prévention pour les citoyens :

- Éclairiez bien votre demeure à l'intérieur et aux accès ;
- Dotez vos portes et fenêtres de bons dispositifs de sécurité ;
- Procurez-vous un système d'éclairage programmé ou faites installer un système d'alarme ;
- Burinez vos biens.

Si vous devez vous absenter pour une durée prolongée :

- Faites en sorte que votre résidence ait l'air habitée ;
- Annulez toute livraison de courrier ou de journaux ou demandez à un voisin d'en assurer la cueillette ;
- Faites tondre le gazon ou déneiger l'entrée ;
- Demandez à un voisin de garer sa voiture dans votre entrée à l'occasion.

Ces articles essentiels permettront à vous et votre famille de subsister pendant les 3 premiers jours d'une situation d'urgence. Ce délai de 3 jours est le temps que pourraient prendre les secours pour venir en aide aux sinistrés ou que pourraient mettre les services essentiels à se rétablir.

Soyez aussi très vigilant lors de vos déplacements en véhicule que ce soit automobile, véhicule tout terrain ou embarcation nautique.

PROFITEZ PLEINEMENT
de cette saison automnale
pour admirer les splendeurs de
nos paysages qui se parent de
couleurs flamboyantes.